



Refus de la Prime de précarité

Par **Jenn44**, le **05/08/2016** à **19:34**

Bonjour,
Je me pose beaucoup de questions, je suis dans une entreprise depuis 15 mois, mon contrat arrive à terme le 31 août.
Je leur ai annoncé que je ne resterai pas pour raison personnel, l'entreprise a passé une annonce pour mon poste. Je leur ai proposé par la suite de postuler sous condition que la reprise ne se fasse que 1 mois plus tard le temps de régler mes affaires, j'ai donc repassé l'entretien d'embauche. Pour le moment on me dit que j'ai mes chances mais rien de garanti. Mais que de toute façon je n'aurais pas la prime à l'issue de mon contrat parce que j'ai refusé un poste, or on ne m'a rien proposé.
Dans le cas où tout s'arrête le 31 août, et sachant qu'aucune proposition n'a été faite et signée, ais-je le droit à cette prime?
Merci d'avance.

Par **morobar**, le **06/08/2016** à **08:34**

Bjr,
L'employeur a malheureusement raison, vous avez refusé un poste en CDI.
Reste le problème de preuve, facile semble-t-il puisque vous avez postulé à la création future d'un emploi.
Mais c'est effectivement discutable.